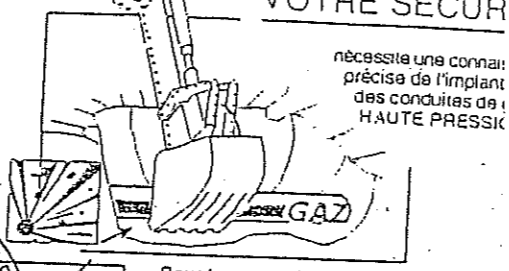


Zone limite en Urbanisme
Direction de la Production et du Transport
Région Centre Est

18 AVR. 2007
ENTREPRISES ou PARTICULIERS
qui envisagent de travailler
dans le sous-sol
SERVICE DU COURRIER
VOTRE SECURITE

PREFECTURE DE L'ISERE
13 JAN. 2006
SERVICE DU COURRIER

Zones d'implantation d'ouvrages
de transport de GAZ NATUREL
arrêté du 16 Novembre 1994, application
du décret du 17 octobre 1991)



COMMUNE : CROLLES
DEPARTEMENT : ISERE

15 JUIN 2006
Mairie de Crolles
SERVICE DU COURRIER

Pour les connaître vous devez prévenir
GAZ DE FRANCE - REGION CENTRE EST
Exploitation TERSANNE
26390 TERSANNE Tél : 04 75 68 69

En déposant votre projet sur le formulaire
prévu par la réglementation, disponible en mairie, et en
DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT
DE TRAVAUX
Le cas échéant, la Région CENTRE-EST procédera
gratuitement au balisage de la conduite.
Pour les travaux projetés sur une autre commune consultez
la MAIRIE du lieu où ils sont envisagés
le MINTEL 28 14 CANAGAZ

Approuvé par délibération du
conseil municipal en date du
22 décembre 2005

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du 17 janvier 2003
approuvant les modifications
du Plan d'Occupation des Sols.

Approuvé par délibération du
conseil municipal en date du
9 septembre 2005

Approuvé par délibération du
conseil municipal en date du
3 mars 2006

Zone de limitation urbaine
engendrée par l'Atelier
de CROLLES DP

Approuvé par délibération du
conseil municipal en date du
30 mars 2007

Zone de limitation
urbaine engendrée par
Notre canalisation
Portchaume - Domène - 0150

ATTENTION
Tout projet dans la zone
doit faire l'objet d'une
"DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS"
Toute intervention à proximité des ouvrages de transport
de GAZ NATUREL doit donner lieu à une
DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT
DE TRAVAUX

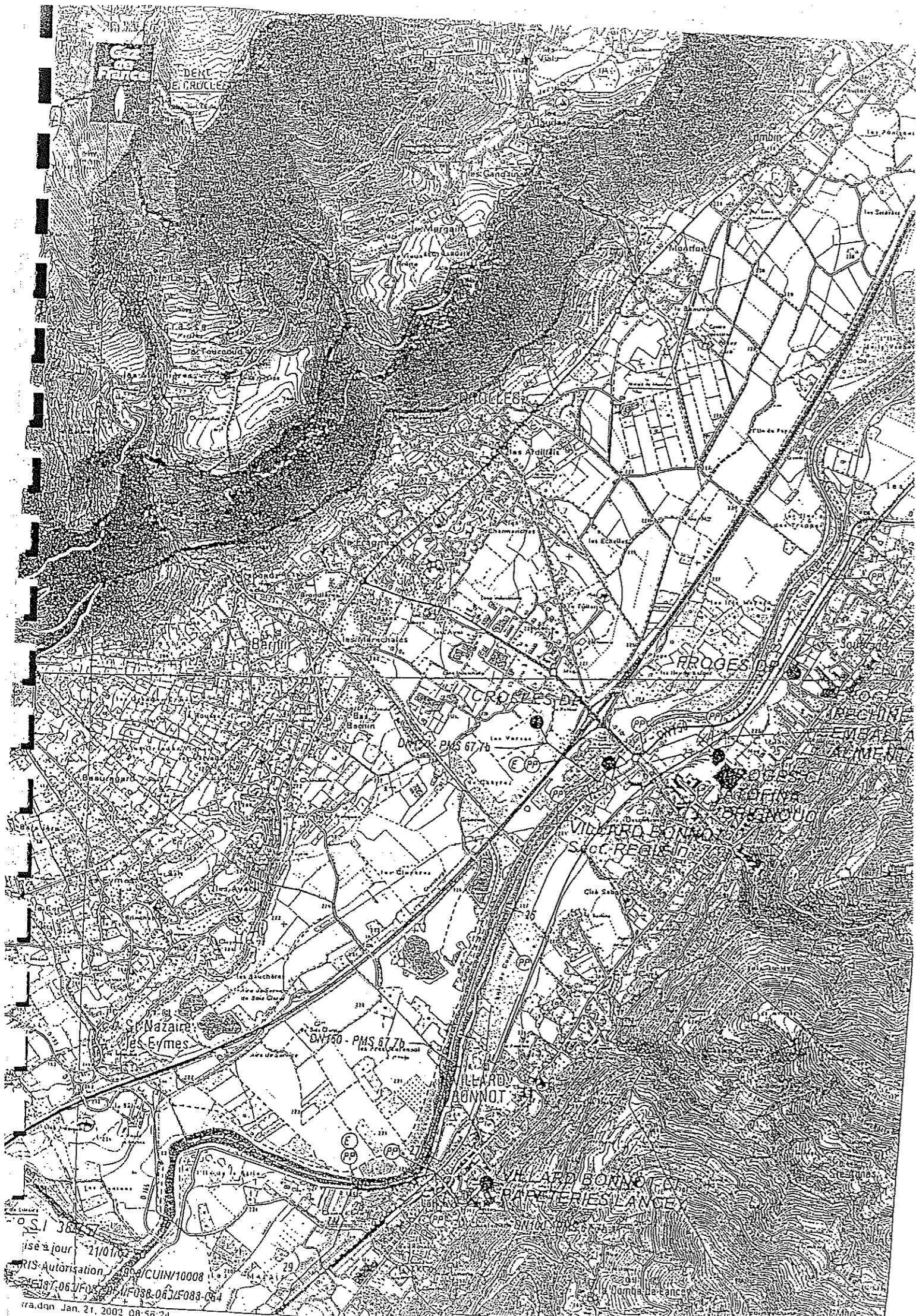
La position et la profondeur des ouvrages doivent
être précisées par SONDAGES
Ce document ne concerne pas les ouvrages de distribution
de gaz naturel exploités par EDF-GDF Services

30 SEP. 2005
PREFECTURE DE L'ISERE
SERVICE DU COURRIER



EN CAS D'URGENCE
24 H / 24
Téléphonez au
CENTRE DE SURVEILLANCE
REGIONAL
N° Vert 0 800 24 61 02
APPEL GRATUIT

Carte IGN 1/25000 n° 3334 OT
Année d'édition : 1991
© IGN PARIS
Autorisation n°50-6033
Date de mise à jour : 27/03/95



Scale: 1:50,000
S.I. 38757
mise à jour 21/01/67
RIS-Autorisation 100/10008
E187.06 U.F. 05 08 U.F. 038-06 U.F. 088-064
ra.dan Jan. 21, 2002 08:56:24

Commune de Crolles
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Procédure de Modification n°5

Modification n°4

canalisation et poste DP
Gaz de France

~~ANNEXES~~

ANNEXE 1 : Descriptif de l'ouvrage de transport de gaz.

ANNEXE 2 : Servitudes.

ANNEXE 3 : Urbanisation à proximité des ouvrages de transport de gaz.

ANNEXE 4 : Travaux et projets à proximité des ouvrages de transport de gaz.

ANNEXE 5 : Plans des ouvrages à titre indicatif.

DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE DE TRANSPORT DE GAZ

Ø 150mm Antenne de CROLLES DP (code 5691).

Poste de gaz concerné :

distribution publique. CROLLES DP

SERVITUDES

1) TEXTES RELATIFS AUX SERVITUDES

- Loi du 15 juin 1906, article 12, modifié par la loi du 4 juillet 1935, les décrets-lois du 17 juin et du 12 novembre 1938 et n° 67-885 du 6 octobre 1967.
- Article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifié par l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 (article 60) relative à l'expropriation.
- Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 relatif aux conventions amiables, et leur conférant les mêmes effets que l'arrêté préfectoral d'approbation du tracé.
- Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 (modifié par le décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985) portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement des servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes.
- Circulaire ministérielle 95-56 du 20 juillet 1995 relative à l'annexion au PLU des servitudes d'utilité publique.

2) ETENDUE DES SERVITUDES

La canalisation susvisée entraîne en domaine privé une zone non aedificandi de 6 mètres (2 mètres à l'Ouest 4 mètres à l'Est, cas général) (2 mètres à l'Est 4 mètres à l'Ouest, cas particulier) où les constructions, la modification du profil du terrain, les plantations d'arbres ou d'arbustes de plus de 2,70 mètres de hauteur et toutes façons culturales descendant à plus de 0,60 mètre sont interdites.

Si nos canalisations traversent des zones considérées comme espaces classés boisés, il est nécessaire de prendre en compte dans le plan de zonage du P. L. U., la bande de servitude dans laquelle les restrictions précédentes sont à appliquer, à savoir : les plantations d'arbres ou d'arbustes de plus de 2,70 mètres de hauteur et toutes façons culturales descendant à plus de 0,60 mètre sont interdites.

3) SERVICES CONCERNES PAR LES SERVITUDES

a) GAZ DE FRANCE - DIRECTION TRANSPORT
Région Centre Est
33, rue Pétrequin - BP 6407
69413 LYON CEDEX 06

b) MINISTERE DE L'INDUSTRIE
DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

URBANISATION A PROXIMITE DES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ

1) TEXTES RELATIFS A L'URBANISATION A PROXIMITE DES CONDUITES

- Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 relatif au régime des transports de gaz combustibles par canalisation abrogeant le décret n° 64-81 du 23 janvier 1964.
- Arrêté du 11 mai 1970 complété et modifié par les arrêtés du 3 août 1977 et 3 mars 1980, portant règlement de sécurité des ouvrages de transport de gaz combustibles par canalisation.
- Circulaire 73.108 du 12 juin 1973 du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme, relative à la construction dans les secteurs affectés par le passage des canalisations de transport de gaz.
- Circulaire ministérielle du 13 novembre 1985 prise pour l'application du décret 85-1108 du 15 octobre 1985.

2) CONTRAINTES D'URBANISATION A PROXIMITE DES CONDUITES

Selon l'arrêté du 11 mai 1970 modifié, portant règlement de sécurité pour les canalisations de transport de gaz combustible, la densité d'occupation à l'hectare de logements ou équivalents logements calculée sur la surface d'un carré de 200 mètres de côté, axé sur la canalisation, ne peut être :

- Supérieure ou égale à 40 dans le cas de la catégorie B.
- Dans le cas de la catégorie C, la densité n'est pas limitée.

TRAVAUX ET PROJETS A PROXIMITE DES OUVRAGES
DE TRANSPORT DE GAZ

TEXTES RELATIFS AUX PROJETS ET TRAVAUX A PROXIMITE DES
OUVRAGES

- Circulaire 73-108 du 12 juin 1973 du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du logement et du Tourisme, relative à la construction dans les secteurs affectés par le passage des canalisations de transport de gaz.
- Circulaire ministérielle du 13 novembre 1985 prise pour l'application du décret 85-1108 du 15 octobre 1985, notamment en son article 35 relatif aux arrêtés préfectoraux concernant les travaux à proximité des ouvrages de transport de gaz.
- Décret 91-1147 du 14 Octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, dont les modalités d'application ont été définies par l'arrêté du 16 novembre 1994.

SERVICE CONCERNE PAR LES PROJETS ET TRAVAUX A PROXIMITE DES
OUVRAGES

GAZ DE FRANCE - REGION CENTRE EST
36, boulevard de Schweighouse
69530 BRIGNAIS
☎ 04 78 71 27 00

Dès lors que les travaux envisagés se situent dans une zone définie par le plan déposé en Mairie, le Décret 91-1147 du 14 Octobre 1991 fait obligation aux entrepreneurs et autres intéressés d'adresser à l'exploitant de l'ouvrage de transport de gaz naturel indiqué ci-dessus, une demande de renseignements à laquelle il devra être répondu dans le délai d'un mois, à compter de la date de réception de la demande.

Le même décret impose d'avertir au moins 10 jours francs à l'avance l'exploitant de tous travaux à proximité de nos conduites. Nous vous serions reconnaissants de le rappeler aux Entreprises travaillant à proximité de nos ouvrages.

PLANS DES OUVRAGES FOURNIS A TITRE INDICATIF :

Ø 150mm Antenne de CROLLES DP (code 5691).
C L192D 1-C L192 2-K L192D 1

**GAZ DE FRANCE
SERVICE NATIONAL**

23 RUE PHILIBERT DELORME
75840 PARIS CEDEX 17

AUTORISATION DE TRANSPORT DE GAZ N° 238

ANTENNE DE CROLLES.

DN 150 mm

ARCHIVES TECHNIQUES

**PLAN PARCELLAIRE
DE RECOLEMENT ET DE POSE**

DU PK 0.00

AU PK 398.76

ECHELLE: 1/2000

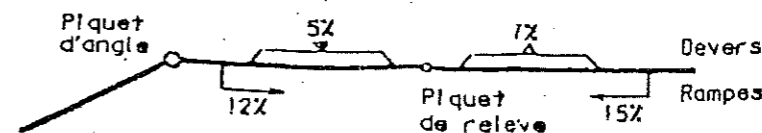
DEPARTEMENT (38) ISERE

COMMUNE de VILLARD - BONNOT

ETABLI PAR S.G.E.E. 38290 A VERRILLIERS	DATE	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
MODIFICATION	DATE	OBJET	
A	29/07/97	Ajout : depart antenne de CROLLES	
ENTREPRENEUR OK 21 rue 532 30113 VEUREY			
REALISATION GROUPE GAZIER EQUIPEMENT 5 rue des Chasses 92111 CLICHY-B.P.308 Tel:47.54.20.20-Telex 610235F			
MODIFICATION	DATE	OBJET	
A	29/07/97	Ajout : depart antenne de CROLLES	
EXPLOITATION GROUPE GAZIER CENTRE-EST 11, Rue Pasteur 69013 Lyon Cedex 06 B.P. 640F			
			.C -L192D- 1

LEGENDE

TRACE



LIMITES ADMINISTRATIVES

--- SECTIONS
--- PARCELLES

VOIES DE COMMUNICATION

ROUTE NATIONALE - CHEMIN DEPARTEMENTAL
CHEMIN RURAL ou COMMUNAL
CHEMIN D'EXPLOITATION
PASSAGE SUPERIEUR - PASSAGE INFERIEUR
LIGNE de CHEMIN de FER S.N.C.F.
CANAL FLEUVE et RIVIERE NAVIGABLE

CABLES-CANALISATIONS

LIGNE ELECTRIQUE HT MT BT
POSTES et TELECOMMUNICATIONS
CANALISATION SOUTERRAINE
CABLE SOUTERRAIN
DRAINAGE
PRISE DE POTENTIEL

ACCIDENTS DE TERRAIN

FOSSE (profondeur) Fosse -1.00m
DEBLAI (profondeur maxi)
REMBLAI (hauteur maxi)

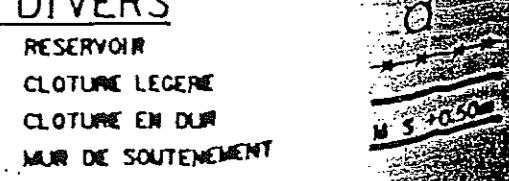
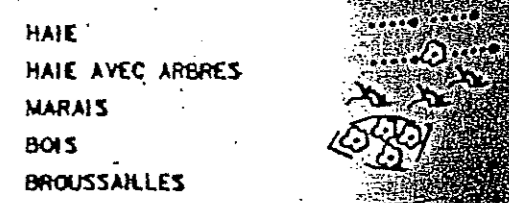
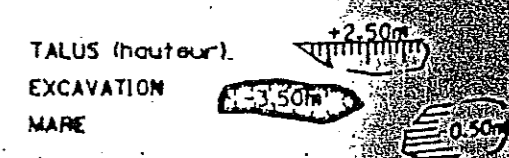
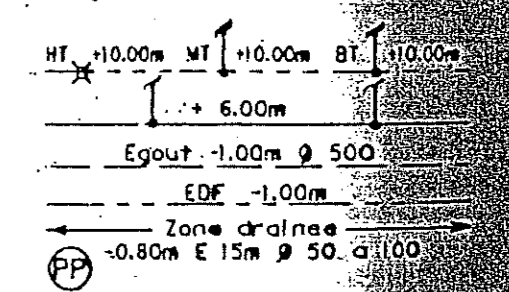
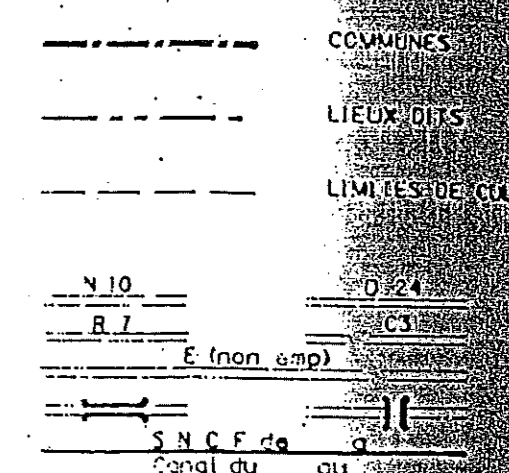
VEGETATION CULTURES

LABOUR HERBAGE FRICHE (L) (H) (F)
JARDIN VERGER MARAICHER (J) (Vg) (M)
PEPINIERE SEM (PP)
VIGNE (Vn)
ARBRE ISOLE

BATIMENTS-CONSTRUCTIONS DIVERS

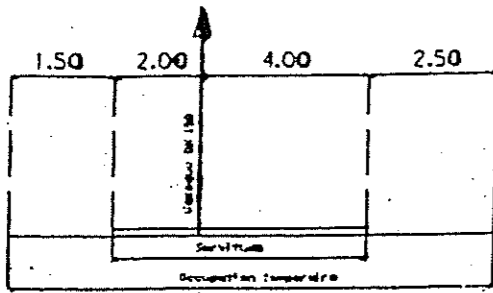
CONSTRUCTION
HANGAR
CALVAIRE ou MONUMENT
CIMENTIERE

Les obstacles ou a
de caractere excep
mentionnes dans ce
seront Indiques en
sur le plan

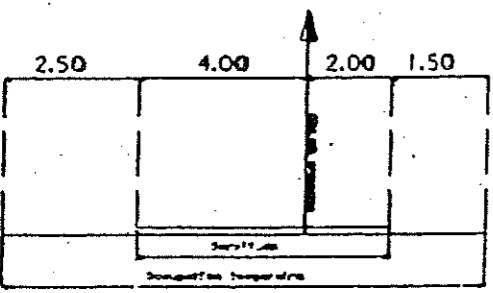


BANDE DE SERVITUDE

1°) Cas général



2°) Cas particulier



ALTITUDES	TERRAIN NATUREL																								
	CANALISATION																								
P.X. LIGNE CUMUL																									
ALIGNEMENTS - COUDES																									
TUBE ZONE A. B. C.																									
BORNAGE No des bornes																									
<p>CARACTERISTIQUES DES TUBES</p> <p>DIAMETRE NOMINAL 150 mm</p> <p>DIAMETRE EXT.(CONSTANT) 166.3 mm</p> <table border="1"> <tr> <td>TYPE</td> <td>TSE250</td> <td>EPAISSEUR</td> <td>3.8</td> <td>CATEGORIE</td> <td>B</td> </tr> <tr> <td>TYPE</td> <td>TSE290</td> <td>EPAISSEUR</td> <td>5</td> <td>CATEGORIE</td> <td>C</td> </tr> <tr> <td>TYPE</td> <td></td> <td>EPAISSEUR</td> <td></td> <td>CATEGORIE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TYPE</td> <td></td> <td>EPAISSEUR</td> <td></td> <td>CATEGORIE</td> <td></td> </tr> </table>		TYPE	TSE250	EPAISSEUR	3.8	CATEGORIE	B	TYPE	TSE290	EPAISSEUR	5	CATEGORIE	C	TYPE		EPAISSEUR		CATEGORIE		TYPE		EPAISSEUR		CATEGORIE	
TYPE	TSE250	EPAISSEUR	3.8	CATEGORIE	B																				
TYPE	TSE290	EPAISSEUR	5	CATEGORIE	C																				
TYPE		EPAISSEUR		CATEGORIE																					
TYPE		EPAISSEUR		CATEGORIE																					
<p>PLANIMETRIE ET PARALLAIRE</p> <p>LARGEUR COUVERTE 320 m</p>																									
ECHELLE : 1/2000																									
N° des SOUDURES																									
GAINÉ, LESTAGE, ANCRAGE																									
NATURE DU REVETEMENT																									
EMPRUNTS DU DOMAINE PUBLIC ET POINTS PARTICULIERS	<p>T - TRANCHEE</p> <p>F - FORAGE</p> <p>FB - FONCAGE</p> <p>S - SOULLE</p> <p>O - OUVRAGE</p>																								
DESIGNATION ET COUPE SCHEMATIQUES																									

GAZ DE FRANCE SERVICE NATIONAL

23 RUE PHILIBERT DELORME
75840 PARIS CEDEX 17

AUTORISATION DE TRANSPORT DE GAZ N° 238

ANTENNE DE CROLLES

DN 150 mm

ARCHIVES TECHNIQUES

PLAN PARCELLAIRE DE RECOLEMENT ET DE POSE

DU PK 398,76

AU PK 939,32

ECHELLE: 1/2000

DEPARTEMENT (38) ISERE

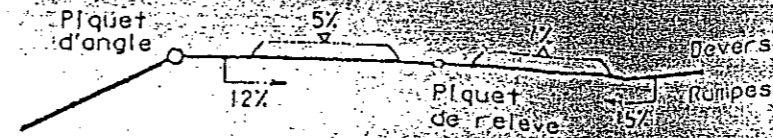
COMMUNE de CROLLES

ETABLI PAR	DATE	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
S.G.E.E. de Savoie 38 290 VERPILLIERE	MARS 89		
MODIFICATION	DATE	OBJET	
A			
B			
ENTREPRENEUR CNC ZI RN 532 38113 VEUREY			
REALISATION			
GROUPE GAZIER EQUIPEMENT			
5, rue des Chasses 92111 CLICHY-B.P.308 Tel:47.54.20.20-Telex 610235F			
MODIFICATION	DATE	OBJET	
EXPLOITATION GROUPE GAZIER CENTRE-EST			
33, Rue Petrequin 69433 Lyon Cedex 06 B.P. 6407			

C -L192D- 2

LEGENDE

TRACE



Les obstacles ou constructions de caractère exceptionnel non mentionnés dans cette légende seront indiqués en toutes lettres sur le plan

LIMITES ADMINISTRATIVES

-----	COMMUNES
-----	LIEUX DITS
-----	LIMITES DE CULTURE

VOIES DE COMMUNICATION

ROUTE NATIONALE	CHEMIN DEPARTEMENTAL	D. 24
CHEMIN RURAL ou COMMUNAL		C3
CHEMIN D'EXPLOITATION		E (non simp)
PASSAGE SUPERIEUR	PASSAGE INFERIEUR	
LIGNE de CHEMIN de FER S.N.C.F.		S.N.C.F. de
CANAL FLEUVE et RIVIERE NAVIGABLE		Canal du su

CABLES-CANALISATIONS

LIGNE ELECTRIQUE HT MT BT	MT +10.00m	BT +10.00m
POSTES et TELECOMMUNICATIONS		
CANALISATION SOUTERRAINE	+ 6.00m	
CABLE SOUTERRAIN		
DRAINAGE	Egout -1.00m Ø 500	
PRISE DE POTENTIEL	EDF -1.00m	
	Zone drainée	
	-0.60m E 15m Ø 50 a 100	

ACCIDENTS DE TERRAIN

FOSSE (profondeur)	Fosse -1.00m	FALUS (hauteur)	+2.50m
DEBLAI (profondeur max)		EXCAVATION	-3.50m
REMBLAI (hauteur max)		MARE	-0.50m

VEGETATION CULTURÉS

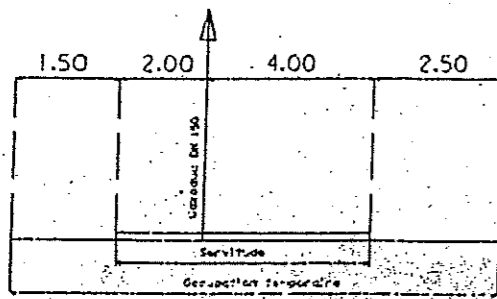
LABOUR	HERBAGE	FRICHE	(L)	(H)	(F)	HAIE
JARDIN	VERGER	MARAICHER	(J)	(Vg)	(M)	HAIE AVEC ARBRES
PEPINIERE	SEMI		(Vn)	(Pp)		MARAI
VIGNE						BOIS
ARBRE ISOLE						BROUSSAILLES

BATIMENTS-CONSTRUCTIONS DIVERS

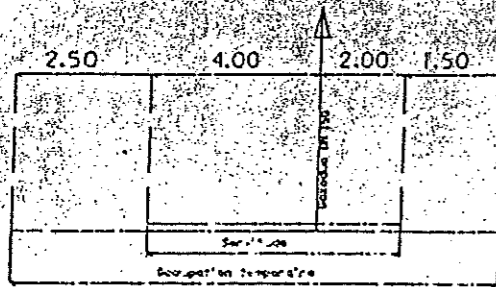
CONSTRUCTION		RESERVOIR	○
HANGAR		CLOTURE LEGERE	× × × ×
CALVAIRE ou MONUMENT	†	CLOTURE EN DUR	— — — —
CIMETIERE	+++++	MUR DE SOUTÈNEMENT	M.S +0.50m

BANDE DE SERVITUDE

1°) Cas général



2°) Cas particulier



CARACTERISTIQUES DES TUBES

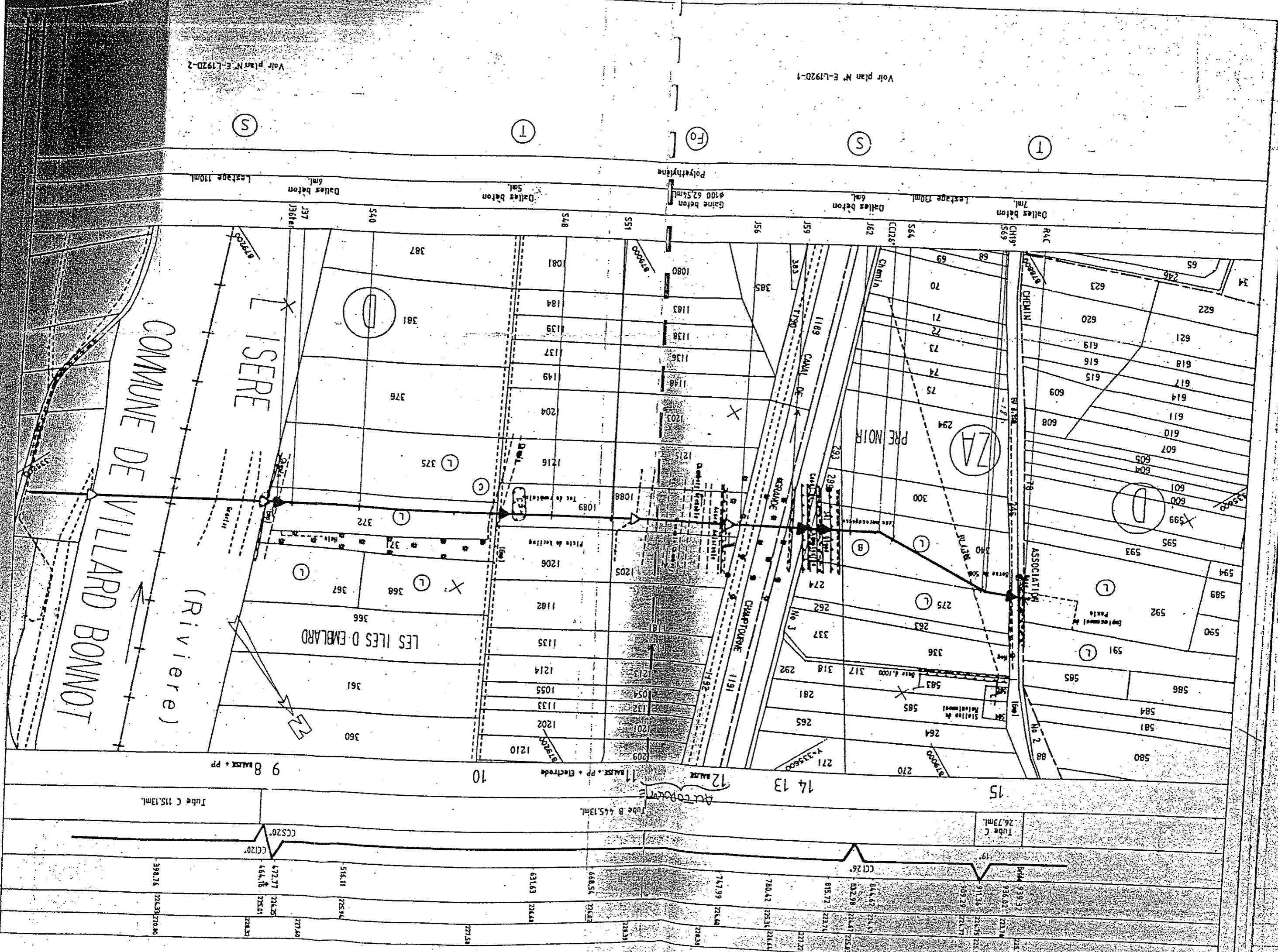
DIAMETRE NOMINAL : 150 mm

DIAMETRE EXT. (CONSTANT) : 168.3 mm

TYPE	ISE 250	EPAISSEUR	3.8	CATEGORIE	B
TYPE	ISE 290	EPAISSEUR	5	CATEGORIE	C
TYPE		EPAISSEUR		CATEGORIE	
TYPE		EPAISSEUR		CATEGORIE	

ECHELLE : 1/20

ALTITUDES	TERRAIN NATUREL
	CANALISATION
P.X. LIGNE CUMUL	
ALIGNEMENTS - COUDES	
TUBE ZONE A. B. C.	
BORNAGE No des bornes	
<p>PLANCHER</p> <p>ET</p> <p>PAGEILLAGE</p>	
<p>LARGUR</p> <p>COUVRTE</p> <p>320 m</p>	
N° des SOUDURES	
GAINÉ, LESTAGE, ANCRAGE	
NATURE DU REVETEMENT	
EMPRUNTS DU	T - TRANCHEE
DOMAINE PUBLIC	F - FORAGE
ET	FO - FONCAGE
POINTS PARTICULIERS	S - SOUILLE
	O - OUVRAGE
(DESIGNATION ET COUPE SCHEMATIQUE)	



Voix plan N° E-L192D-2

Voix plan N° E-L192D-1

(S)

(T)

(Fo)

(S)

(T)

Lestage 10ml

Dalles béton 5ml

Dalles béton 5ml

Polyéthylène

Dalles béton 6ml

Lestage 10ml

Dalles béton 7ml

ISERE

COMMUNE DE VILLARD BONNOT
(Rivière)

LES ILES D'ENBLARD

PRE NOIR

ASSOCIATION

9 8 BAISSE + PP

10

11 BAISSE + PP + Electre

12 BAISSE

14 13

15

Tube C 115,13ml

Tube B 445,13ml

Tube C 26,73ml

398,76

464,15

516,11

631,63

668,54

741,39

780,42

815,72

844,62

896,02

221,33

227,48

227,54

227,54

227,54

227,54

227,54

227,54

227,54

227,54